

REPONSE DE

Monsieur Philippe BARTHELEMY

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer et vous me permettez d'apporter ci-après des commentaires dans le prolongement de ceux que j'avais produits en réponse au rapport d'observations provisoires.

Je note en préambule qu'à l'occasion de son contrôle de gestion la Chambre Régionale des Comptes a pu constater que tous les principes fondamentaux de la gestion financière de l'ordonnateur ont été respectés et que rien n'a altéré la fiabilité des comptes soutenant l'analyse produite. Je note également que tous les exercices budgétaires de la Commune ont été excédentaires, y compris lorsque des investissements exceptionnels par leur ampleur ont été réalisés. Je note enfin que si tout bilan comporte une colonne « passif » traduisant l'origine des ressources, il comporte aussi une colonne « actif » traduisant leur affectation et le patrimoine de la Commune, au cours de la période sous examen a été sensiblement accru que ce soit en terrains, en bâtiments ou en équipements publics.

Ces observations liminaires étant précisées, je regrette une fois de plus que le rapport d'observations décrive la situation financière de la Commune d'une manière purement technique et sans dimension prospective comme s'il s'agissait d'une ville lambda prise en dehors de son contexte économique et démographique. Saint-Cyr-sur-Mer est avant tout une ville atypique pour au moins trois raisons.

En premier lieu, c'est une station classée « de tourisme et balnéaire » qui voit sa population évoluer non seulement en période estivale mais chaque semaine en raison du tourisme de proximité issu de l'agglomération marseillaise. La population municipale au sens de l'INSEE n'est en rien représentative de la population réelle et il suffit d'observer un indicateur comme la consommation d'eau potable ou le tonnage d'ordures ménagères pour avoir une démonstration éloquent de cette réalité. Il va de soi que cette situation génère un gonflement mécanique des charges sans aucun rapport avec celles générées par la population municipale. De plus dans une commune touristique, a fortiori surclassée dans la tranche 20 000 à 40 000 habitants, il y a un surdimensionnement structurel de toutes les installations.

En second lieu, et pour s'en tenir aux résidences principales, la population s'est accrue de 30 % en 5 ans, passant de 9 012 habitants au recensement de 1999 à 11 562 habitants au recensement de 2004. Une telle croissance sur une période aussi courte induit pour la Commune l'obligation de réaliser des investissements publics notamment scolaires et sportifs d'une ampleur exceptionnelle et en induira encore dans les prochains mois, ne serait-ce qu'en raison des travaux impératifs d'extension et de mise aux normes européennes de la station d'épuration.

En troisième lieu, si Saint-Cyr-sur-Mer compte 4 903 résidences principales, elle compte aussi 4 253 résidences secondaires. Comment dans ce contexte ne pas retenir la population DGF comme élément de comparaison ? Tous les ratios qui figurent dans le rapport – et j'avais explicitement demandé dans ma réponse au rapport d'observations provisoires que ceci soit modifié – sont fondamentalement biaisés et peuvent provoquer chez un lecteur non averti une erreur manifeste d'appréciation.

Je rappelle que la Direction Générale de la Comptabilité Publique préconise de retenir pour les communes touristiques au titre de la population à prendre en compte la population DGF qui correspond à la population doubles comptes majorée d'un habitant par résidence secondaire. Le rapport du Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire va dans le même sens, préconisant aussi d'utiliser la population DGF, seule méthode qui permet d'évaluer le coût réel des services rendus. Tout récemment, l'Observatoire des Finances Publiques dans son rapport 2005 a pris soin d'insérer une annexe spécifique n°5 uniquement consacrée aux disparités des situations communales. Il y est fait explicitement mention des spécificités des communes touristiques du littoral et en page 89 le rapport mentionne : « l'analyse des données financières concernant les communes appartenant à une communauté de communes à taxe professionnelle unique doit tenir compte de la présence dans cette catégorie de nombreuses communes touristiques à gros budget qui rend difficile la comparaison des résultats ». Le Code Général des Collectivités Territoriales lui-même dispose que dans les communes touristiques, les données synthétiques comprennent également le nombre de résidences secondaires.

Dans ce contexte, je ne peux pas accepter que l'on compare Saint-Cyr-sur-Mer avec la moyenne d'une strate nationale quand on réduit la population à un point tel que l'on ne comptabilise que 2 habitants sur 3 et quasiment 1 contribuable sur 2. Cette situation est d'autant plus inacceptable que les charges et les produits de fonctionnement par tête sont les unes comme les autres en dessous des ratios de la strate si l'on retient la population DGF, preuve s'il était nécessaire de la sagesse des recettes et des dépenses de fonctionnement. De plus, « malgré des taux d'imposition relativement faibles (je cite le rapport page 9/13) le produit des différents impôts directs locaux rapporté au nombre d'habitants est plus élevé que dans la moyenne des communes françaises de taille comparable. » Si l'on ne comptabilise qu'un contribuable sur 2, il n'est pas étonnant de trouver un résultat de cette nature.

Sur le fond, l'élément déclencheur du rapport étant le ratio d'endettement par habitant à titre principal, le fait que la moyenne nationale de la strate soit au 31 décembre 2003 de 885 € par habitant, qu'il soit en région PACA de 1 200 € par habitant (source : site DGCL, mise en ligne mai 2005), qu'il soit supérieur à Saint-Cyr-sur-Mer (1 540 € par résident principal) ou qu'il soit inférieur à Saint-Cyr-sur-Mer (1 128 € par habitant DGF) n'est pas la bonne clé pour comprendre et analyser la situation financière de la Commune.

Dans la réalité, Saint-Cyr-sur-Mer a dû faire face à une poussée exceptionnelle de population sur une période infra-courte et les investissements réalisés sous cette contrainte ne sont que des équipements publics générateurs de lourdes charges de fonctionnement. Il a fallu acquérir les terrains car la Commune ne disposait pas de réserves foncières, construire les équipements, embaucher le personnel nécessaire et supporter les coûts de fonctionnement.

Vu cette conjoncture particulière en matière d'investissements (donc d'accumulation d'actifs et d'enrichissement du patrimoine communal), une analyse prospective m'aurait paru utile voire nécessaire et je regrette que mes vœux sur ce plan essentiel n'aient pas été exaucés. En n'analysant que les comptes de la Commune de 2000 à 2003, le rapport traduit une situation financière « au milieu du gué », il laisse le lecteur « sur sa faim » et je renouvelle ma demande formulée dans mon commentaire sur le rapport provisoire d'une réflexion prospective.

Lorsque la section d'investissement du budget, c'est le cas en 2004, passe de 7 millions d'euros à 14 millions d'euros, ce n'est pas ce constat qui compte, ce sont les conséquences à moyen terme de cette poussée forcée sur les budgets futurs. Le silence du rapport sur ce point fondamental m'étonne d'autant plus que j'étais explicitement demandeur. Les faits sont intangibles, mais hors de leur contexte, ils ne peuvent suffire à éclairer le citoyen. A titre d'exemple, si la population s'accroît de 30 % et si les charges de personnel ne s'accroissent que de 34 %, c'est bien qu'il y a une parfaite maîtrise des dépenses dans ce secteur et une volonté partagée d'apporter le meilleur rapport qualité-coût à l'usager contribuable.

Pour financer ces investissements indispensables (un jugement d'opportunité aurait été différent si l'on avait construit une piscine, des jardins suspendus ou un hippodrome), nous avons fait un choix politique majeur, celui de privilégier l'emprunt et les subventions à l'impôt. La poussée de la dette n'est pas le signe d'une dégradation de la situation, c'est la volonté de faire participer les générations successives au financement des infrastructures. Ce ne sont pas les Saint-Cyriens qui s'en plaindront.

Pour maîtriser ce financement et lisser dans le temps la charge de la dette, nous avons choisi des emprunts sur 30 ans, ce qui maintient intactes pour le futur toutes les marges de manœuvre financière de la Commune. J'ajoute que l'utilisation de la trésorerie des budgets annexes pour financer une partie des dépenses du budget principal est une utilisation optimale des fonds publics. Mieux vaut utiliser une trésorerie gratuite plutôt que recourir à une trésorerie payante. Je rends hommage au rapport d'avoir insisté sur ce point et d'avoir souligné que la Commune avait profité de la faiblesse des taux d'intérêt pour renégocier et regrouper plusieurs emprunts contribuant ainsi à lisser la charge de la dette.

« A dépenses de fonctionnement, financement par l'impôt ; à dépenses d'investissement, financement par l'emprunt », c'est le signe d'une bonne gestion des dépenses publiques. C'est ainsi que je conçois la gestion financière de la Commune.

Ma préoccupation majeure, vous me permettrez de le regretter, n'est pas mise en exergue dans le rapport. C'est la gestion de la section de fonctionnement et de son résultat pendant la phase transitoire dans laquelle la Commune se trouve encore aujourd'hui où les dépenses sont à entreprendre immédiatement et où les recettes arrivent avec des décalages. C'est sur ce point et non sur la dette parfaitement gérée et maîtrisée que je suis vigilant pour que la Commune retrouve – et le rapport a repris mon expression en conclusion – un « nouveau sentier d'équilibre ».

Monsieur le Président, en concluant ma réponse au rapport d'observations provisoires, j'avais insisté sur le caractère atypique de Saint-Cyr-sur-Mer au regard des communes de la même strate démographique et j'avais précisé que seule cette grille de lecture permettait d'appréhender sa situation financière. Si quelques phrases du rapport vont dans ce sens, force est de constater que la grille de lecture utilisée ne correspond pas totalement à celle que j'avais proposée et qui aurait conduit à insérer le rapport dans une perspective dynamique adaptée au contexte économique et démographique de Saint-Cyr-sur-Mer. Vous comprendrez que ce deuxième commentaire aille davantage encore dans cette direction pour vous montrer que c'est pour moi l'essentiel non seulement pour le court terme, mais aussi et surtout pour les exercices budgétaires futurs.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mon entière considération.